



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS - Séance du 02 octobre 2023

Nombre de membres du conseil : 46

Quorum : 24

En exercice : 46

Présents à la réunion (à l'ouverture) : 43

Date convocation : 26/09/2023

Pouvoirs de vote : 1

Date d'affichage : 26/09/2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux octobre, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle Saint Clair de Port Sainte Marie, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

**Délibération n°100-2023 – Politique du logement et du cadre de vie
Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et action
façades - Lancement du marché de suivi et d'animation**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023*

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par ...	Pouvoir à ...	Observation	Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIEU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie	X					
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
AMBRUS	LAFOUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique	X					
COURS	JANAILLAC Nicolas			X	Pouvoir à BOUSQUIER Philippe		
DAMAZAN	MASSET Michel	X			Arrivée à 17h45 – délibération 88-2023		
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					
MADAILLAN	DARQUIES Philippe		X		Suppléé par PALADIN Martine		
MONHEURT	ARMAND José	X					
MONTPEZAT d'AGENAIS	SEIGNOURET Jacqueline	X					
NICOLE	COLLADO François	X					

	LARROY Jacques	X				
PORT-STE-MARIE	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X				
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAIS	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne	X				
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X				
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
<i>Soit, pour cette séance :</i>			45	1		

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUGER

Délibération n°100-2023 – Politique du logement et du cadre de vie
**Opération Programmée d'Amélioration de PHabitat et action
façades - Lancement du marché de suivi et d'animation**

*Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Préfecture : 09/10/2023
Publication : 09/10/2023*

Exposé des motifs :

La Communauté de Communes a inscrit dans ses priorités la volonté d'agir sur l'amélioration de l'habitat, thématique essentielle de sa politique de revitalisation du territoire. Par la délibération n°60-2023 en date du 22 mai 2023, le conseil communautaire a souhaité reconduire un nouveau programme comprenant un volet Renouvellement Urbain (RU) multisites et une opération pour les façades.

Pour réaliser ce programme et atteindre les objectifs fixés par le territoire et l'ANAH, il est nécessaire de disposer d'une équipe pluridisciplinaire et donc de faire appel à un cabinet d'ingénierie chargé du suivi-animation de l'OPAH et de l'Opération façade. Pour le sélectionner, il est nécessaire de procéder à une consultation et une mise en concurrence dans le cadre réglementaire en vigueur et afin de répondre aux missions suivantes :

- Mission 1 : animation, information, communication, coordination
- Mission 2 : repérage et diagnostic du logement afin de préciser le programme de travaux
- Mission 3 : Accompagnement sanitaire et social des ménages
- Mission 4 : Assistance technique, financière et administrative des propriétaires bailleurs et occupants
- Mission 5 : Suivi et évaluation en continu.
- Missions spécifiques thématiques de suivi animations demandées : lutte contre l'habitat indigne, la perte d'autonomie de la personne dans l'habitat, la réhabilitation durable et la lutte contre la précarité énergétique, copropriétés en difficultés, renouvellement urbain.
- Mission spécifique « traitement des façades » avec l'animation du dispositif d'opération façade avec ravalement obligatoire.

L'OPAH de notre territoire se concrétisera par la signature d'une convention partenariale avec l'État et l'ANAH. Le dispositif d'OPAH aura une durée de 3 ans prorogeable deux fois 1 an sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes. Le dispositif OPAH-RU aura une durée de 5 ans sur les 4 périmètres cœur de ville des centralités (Aiguillon, Damazan, Port-Sainte-Marie, Prayssas). Le dispositif façades aura une durée de 5 ans sur l'ensemble du périmètre de la Communauté de Communes.

Le service habitat de la Communauté de Communes assurera le pilotage du programme et du prestataire.



Vu la compétence habitat inscrite dans les statuts de la Communauté de Communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas ;

Vu le diagnostic et les propositions issues de l'étude « stratégie de l'habitat » réalisée par le cabinet Villes Vivantes ;

Vu l'Opération de revitalisation du territoire ;

Considérant le bilan positif de la précédente OPAH et opération façade ;

Considérant la stratégie territoriale de revitalisation du territoire et l'action concernant l'OPAH et l'OPAH-RU inscrite dans l'Opération de revitalisation du territoire ;

Où l'exposé de Monsieur Philippe Bousquier, Vice-président en charge de l'Aménagement de l'Espace,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré

46 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention

1. **Décide** de confier le « suivi animation » de l'OPAH et de l'action façade à un cabinet ou opérateur externe à l'établissement ;
2. **Charge** Monsieur le Président de la préparation, de la passation, de l'exécution et du règlement du marché ainsi que de toute décision concernant les avenants ;
3. **Précise** que le budget pluriannuel concernant l'ingénierie et le financement des travaux de cette opération fera l'objet d'une Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement dont les montants seront précisés dans le cadre de l'attribution du marché.

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
Michel MASSET



La secrétaire de séance,
Nathalie Buger

